

# Réglementer les cigarettes électroniques comme les cigarettes conventionnelles

La cigarette électronique (e-cigarette) promet du plaisir sans remords mais on ignore ses effets à long terme. En raison de son pouvoir d'attraction sur les enfants et les jeunes, elle doit être assimilée aux produits du tabac conventionnels.

Un nouveau produit est apparu depuis peu sur le marché: l'e-cigarette. La publicité promet le même plaisir qu'avec la cigarette conventionnelle, sans ses effets secondaires sur la santé. La prudence est toutefois de mise.



## La Ligue pulmonaire demande:

- que l'e-cigarette soit soumise à la nouvelle loi sur les produits du tabac, indépendamment de sa teneur en nicotine, et qu'elle soit assimilée à la cigarette conventionnelle.

## De la vapeur d'eau avec des substances toxiques

Dans l'e-cigarette, on utilise ce que l'on appelle des «liquids», qui contiennent des substances cancérogènes, par exemple des aldéhydes. En Suisse, seuls des liquides sans nicotine peuvent actuellement être vendus. La vente de «liquids» contenant de la nicotine est interdite. Ceux-ci peuvent toutefois être importés en quantité limitée pour la consommation personnelle. Comme dans le cas des cigarettes conventionnelles, des additifs aromatisants sont mélangés aux liquides. On ne sait pour ainsi dire rien des effets à long terme de la consommation d'e-cigarettes. Les e-cigarettes contenant de la nicotine sont associées à un risque élevé de dépendance.

## Accessibles sans limitation d'âge

Actuellement, les e-cigarettes sans nicotine peuvent s'obtenir en Suisse sans restrictions. Des enfants de tout âge peuvent en acheter légalement au kiosque et se procurer des cartouches de recharge sur internet.

## Appréciées des enfants et des jeunes

La consommation d'e-cigarettes se propage constamment et séduit les enfants et les jeunes. Déjà, des e-cigarettes surgissent dans des cours d'école, parfois parmi des élèves de classes primaires. Leur consommation chez les jeunes est particulièrement favorisée par le fait que les e-cigarettes peuvent s'obtenir pour un coût minime et sans limitation d'âge. Les arômes ajoutés augmentent encore l'attractivité de ces produits. Du point de vue de la prévention, les e-cigarettes suscitent des inquiétudes car il est possible qu'elles favorisent le début de la consommation de cigarettes conventionnelles.

## Qu'est-ce qu'une e-cigarette?

L'e-cigarette est composée d'un embout buccal avec une cartouche échangeable (« liquid »), d'un module de vaporisation et d'un accumulateur (batterie). Les cartouches contiennent des liquides rechargeables avec ou sans nicotine. Les e-cigarettes sont consommées comme des cigarettes que l'on trouve habituellement dans le commerce, c'est-à-dire inhalées. Un processus dit de vaporisation a lieu. Les cartouches (appelés aussi «liquids» ou liquide rechargeable) sont soumises à la Loi sur les denrées alimentaires.